

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEAUCHETTE DU JEUDI 02 JUILLET 2015 A 19H00

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Date de convocation : 25 juin 2015

Membres présents : Mesdames Eliane BAYON, Marie LEBRE, Sylvie CHEVAILLIER, Nadine COURTIAL, Georgette DUBOIS, Corinne PERRET, Emilie BOUTHEON. Messieurs Louis DI BARTOLOMEO, Thierry LASSABLIERE, Jean-Jacques MURE, Jean-Paul TISSOT, Bruno ZMYSLONY, Eric VINCENT.

Membres absents excusés : Stéphanie VIAL, Carole GOUTTE.

Secrétaire de séance : Thierry LASSABLIERE.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 04 juin 2015.

1. Demande d'amendes de police auprès du Conseil Général

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Pour 2016, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux d'aménagement d'un arrêt de bus sur la RD 54 au niveau du lieu dit « La Varenne » dans le sens Sury-le-Comtal – Veauchette et d'un plateau ralentisseur (4.00 M x 5.40 M) au niveau de la salle communale Presbytère pour un montant pour un montant estimé à 6 500 € H.T.

Le conseil municipal, après délibération, sollicite à l'unanimité une subvention au titre des amendes de police auprès de Loire Le Département de la Loire pour financer ces travaux en 2016.

2. Travaux de la salle Presbytère

Thierry LASSABLIERE expose aux membres du conseil municipal que la fin des travaux est prévu mi-juillet. Les peintures sont finis, que les sols seront finis en fin de semaine. En ce qui concerne la plomberie et la mise en place des faux plafonds les travaux seront terminés fin de semaine prochaine. L'aménagement de la cour commencera début de semaine prochaine.

3. L'organisation scolaire 2015 - 2016

Le Maire expose au conseil municipal que la commune a obtenu de la part de l'inspecteur académique l'ouverture de la 7^{ème} classe.

Cette ouverture de classe engendre des travaux d'aménagement au niveau de l'école. Elle sera installée à la place de la salle informatique et une séparation sera créée entre la nouvelle classe et la bibliothèque. Elle sera équipée de nouveaux bureaux et chaises pour les élèves, d'un tableau, de porte-manteaux, d'une armoire, d'un bureau pour l'enseignant, d'une table ovale, etc... De ce fait, la garderie du matin sera déplacée dans une autre salle.

Le Maire et Nadine COURTIAL font un compte-rendu suite à la réunion du lundi 29 juin avec la directrice de l'école, les enseignants et le personnel communal en charge du bon fonctionnement de l'école. M. le Maire a précisé le rôle que chacun doit tenir en fonction de ses prérogatives. Il a été décidé que la commune attribuera à la rentrée 2015, un budget de 51 € par enfant sur l'année scolaire afin de permettre à l'école de financer des activités, des fournitures scolaires et les achats de livres.

L'équipe enseignante demande à ce qu'un gros ménage soit effectué pendant les vacances d'avril en plus de celui des grandes vacances et d'être équipé d'un téléphone sans fil longue portée avec deux combinés.

Nadine COUTIAL expose au conseil municipal les nouveaux intervenants pour les temps d'activités périscolaires pour l'année 2015-2016 :

- Activité CAPOEIRA avec l'association Capoeira Malungos - Saint-Etienne
- Activité SPORT avec Alexandre FERREIRA
- Activité ARTS PLASTIQUES avec Brigitte MACHIZAUD
- Activité CORPORELLE avec Eliane GUILLOT
- Activité JEUX DE SOCIETE avec la SARL LA PUCE A L'OREILLE - Andrézieux-Bouthéon
- Activité INITIATION AUX PERCUSSION ET INITIATION RYTHMIQUE CORPORELLE avec l'Association FASILA – Veauchette

Tous les intervenants interviendront 3 jours (lundi – mardi – jeudi) sauf l'association FASILA qui interviendra les lundis et jeudis et LA PUCE A L'OREILLE le mardi.

4. Questions diverses

- Installation THD

Suite à une réunion faite à la mairie de SAINT CYPRIEN le Maire expose au conseil municipal que pour le secteur La Rive – Saint Cyprien les travaux d'installation du THD vont commencer très rapidement pour une durée de 6 à 8 mois. Le point de mutualisation est au niveau des terrains de tennis sur la commune de Saint Cyprien ce qui représente 1 300 prises et 150 km de câble.

Ce secteur est placé en 3^{ème} position sur l'ensemble des secteurs de la communauté d'agglomération Loire Forez. Ces informations apparaîtront sur le bulletin municipal de septembre.

Le secteur du bourg n'est pas concerné puisque il dépend du point de mutualisation de la commune de Veauche. M. le Maire n'a aucune donnée pour l'instant.

- Subvention au titre de l'enveloppe de solidarité :

M. le Maire procède à la lecture du courrier de Loire Le Département au conseil municipal concernant la subvention au titre de l'enveloppe de solidarité. Les modalités d'attributions ont changé. La subvention ne fera plus l'objet d'une dotation automatique. Les critères d'attribution en vigueur à ce jour restent inchangés. Toutefois toutes les demandes de subventions assorties de l'avis de nos conseillers départementaux au service instructeurs devront parvenir au plus tard le 20 juillet 2015.

Après instruction, Loire Le Département procédera à un arbitrage, assisté d'une Commission d'élus départementaux. Les projets seront ensuite proposés à la Commission permanente pour attribution définitive de subvention à l'automne.

- Nouvel arrêt de bus :

Louis DI BARTOLOMEO expose au conseil municipal que Loire Le Département a donné l'accord pour la mise en place d'un nouvel arrêt de bus au niveau du lieu dit « La Varenne » dans le sens Veauchette – Sury le Comtal et le sens Sury le Comtal – Veauchette pour les lignes suivantes :

- 32-302 « Veauchette – Veauche » (Autocars CHAZOT)
- 222-042 « Veauchette – Saint Galmier » (Cars PHILIBERT)
- 147-331 « Saint Médard – Saint Galmier » (Cars PHILIBERT)
- 101 « (Montrond) Veauchette – Andrézieux » (Groupement MAISONNEUVE – CARPOSTAL)

Cet arrêt de bus va concerner 13 enfants.

Des travaux d'aménagement de sécurité pour cet arrêt de bus dans le sens Sury le Comtal – Veauchette vont s'effectuer semaine 28.